

COMMUNE DE MAGNÉ

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE VINGT- SIX JUIN A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **20 JUIN 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien,

Étaient excusées et non représentées : VIOLLET Etienne

Était Absent : BODET Roger, PRIVE Franck

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Ordre du Jour :

La délibération sur la création de servitude de réseaux ci-dessous est annulée à la demande du notaire

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
- ↪ Validation du Plan Particulier de Mise en Sûreté du Groupe scolaire « Les hirondelles » (PPMS)
- ↪ Les 10 ans de la médiathèque de Magne - spectacle le 25 octobre 2025 « Pas si bête » - demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion artistique en milieu rural »
- ↪ Acceptation du don de l'association magnésienne « l'échiquier du marais » dissoute le 1er juillet 2025
- ↪ **ANNULATION du sujet** : « Convention de servitude de réseaux et de passage sur la parcelle communale AE 583 au profit de la parcelle AE 584 sise 292 av. du Marais poitevin
- ↪ Effacement des réseaux QUARTIER ROC « Quai de la Sèvre – Rue du Bon conseil – rue du Roc – Rue St Denis – rue de l'Abreuvoir – Rue du Pinier – Route de Jousson – Grande rue » :
 - Approbation définitive du programme d'effacement coordonné des réseaux aériens avec le SIEDS et Orange de la TRANCHE 2 (Grande rue et rue du château)
 - Approbation définitive du programme d'effacement coordonné des réseaux aériens avec le SIEDS et Orange de la TRANCHE 3 (Grande rue, rue du Bon Conseil et rue du Roc)
- ↪ Personnel :
 - Nouvelle convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres (CDG79) pour les prestations chômage en partenariat avec le CDG17
 - Création de postes permanents
 - Recrutement d'agents contractuels
 - Mise à jour du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E. et C.I.A.))
- ↪ Compte rendu des décisions du Maire
- ↪ Questions diverses & informations

Réf. : 2025_06_01

Objet : AVIS sur le Plan Particulier de Mise en Sûreté du Groupe scolaire « Les hirondelles » (PPMS)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_02

Objet : Culture - Les 10 ans de la médiathèque de Magne - spectacle le 25 octobre 2025 « Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion artistique en milieu rural »

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_03

Objet : Acceptation d'un don

Adoptée à l'unanimité

↪ **ANNULATION du sujet :**

« Convention de servitude de réseaux et de passage sur la parcelle communale AE 583 au profit de la parcelle AE 584 sise 292 av. du Marais poitevin

Réf. : 2025_06_04

complète et modifie les délibérations n°2021_09_06 du 28 septembre 2021, n°2023_06_12 du 6 juin 2023 et n°2024_12_04 du 6 juin 2024

Objet : ACCORD DEFINITIF sur le programme d'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS sur le périmètre du « quartier du Roc » : AUTORISATION DEFINITIVE DE REALISATION DES TRAVAUX SITUES TRANCHE 2 : « GRANDE RUE ET RUE DU CHATEAU »

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_05

complète et modifie les délibérations n°2021_09_06 du 28 septembre 2021, n°2023_06_12 du 6 juin 2023 et n°2024_12_04 du 6 juin 2024

Objet : ACCORD DEFINITIF sur le programme d'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS sur le périmètre du « quartier du Roc » : Autorisation de principe de réalisation des travaux situés Tranche 3 : « Rues Grande Rue, Bon Conseil et Roc»

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_06

complète et modifie la délibération n°2022_01_13 du 8 février 2022

OBJET : Adhésion par convention au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du centre de gestion de la fonction publique des Deux Sèvres (CdG 79) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_07

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial au 1^{er} septembre 2025 à temps complet – service cantine/école/entretien

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_08

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial au 1^{er} septembre 2025 à temps NON complet – service cantine/école/entretien

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_09

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif territorial principal de 1^o classe (article L332-23 1^o du Code Général de la Fonction Publique)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_10

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien - (article L332-23 1^o du Code Général de la Fonction Publique)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_11

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'un emploi lié à un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint administratif territorial (Article L332-23.2^o du code général de la fonction publique)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_12

Objet : délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière d'adjoint technique territorial au service technique (Article L 332-23 2^o du Code Général de la Fonction Publique)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_13

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - créations d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière d'adjoint technique territorial au service cantine/école/entretien (Article L 332-23 2^o du Code Général de la Fonction Publique)

Adoptée à l'unanimité

Réf. : 2025_06_14

Complète et modifie les délibérations n°2023_01_01 du 24/01/2023 et n°2024_12_10 du 12/12/2024 - Modifie et complète la délibération n°2016_03_10B du 24/03/2016

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.) et du maintien de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires POUR LES AGENTS DE LA CATEGORIE C, de la commune de Magné : mise à jour à compter du 1^{er} mars 2025

Adoptée à l'unanimité